Le 2 décembre 2024

Attention au monoxyde de carbone

Avec la baisse des températures et le démarrage de la période de chauffe, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent avec l'utilisation des appareils de chauffage mais aussi d'appareils comme les braseros, les groupes électrogènes, et tous les appareils équipés d'un moteur thermique. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est responsable chaque année en France d'environ 3000 intoxications. En Occitanie en 2023, 48 intoxications ont été signalées à l'ARS. Adopter des gestes simples permet de réduire ces risques.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol. Plus des trois quarts des Français équipés d'appareil de chauffage à combustion ne sont pourtant pas conscients d'avoir à leur domicile des appareils susceptibles d'émettre du CO.

Quelques conseils pour prévenir ces intoxications

Avant l'hiver : Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, cheminées, inserts, poêles Le professionnel qualifié qui intervient est tenu de s'assurer que votre installation n'émet pas de monoxyde de carbone.
Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.
Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

Pendant tout l'hiver : Ne bouchez jamais les entrées d'air (grilles d'aération…)
Aérez régulièrement votre logement pour faire entrer de l'air neuf Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabriquant.

En période de grand froid : N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, …
N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence. Ne pas les utiliser à proximité d'un bébé, d'une femme enceinte ou d'une personne âgée.

En cas de coupures d'électricité : Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos – Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter **@ARS_OC**

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

En présence d'appareils à combustion et devant les symptômes suivants : maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, vertiges, apparaissant plus ou moins rapidement et encore plus s'ils touchent plusieurs personnes au sein d'un même foyer, il faut agir vite avant la survenue d'une perte de connaissance (coma)

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments ;
- Appeler les secours en composant le 15 (Samu), le 18 (pompiers), le 112 (numéro d'urgence européen) ou le 114 (pour les personnes malentendantes) ;
- Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.

Les cas d'intoxications au monoxyde de carbone doivent faire l'objet d'une déclaration à l'ARS pour permettre la mise en place d'actions préventives et prévenir les récidives.

• Aller plus loin :

➢ Les intoxications au Co en Occitanie :

Département	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total général
Ariège	6	6	4	0	0	2	18
Aude	7	3	3	1	1	2	17
Aveyron	11	4	7	8	5	5	40
Gard	6	1	5	1	10	4	27
Gers	2	2	1	3	1	1	10
Haute-Garonne	29	12	13	6	11	7	78
Hautes-Pyrénées	6	2	5	7	5	2	27
Hérault	14	13	6	8	2	5	48
Lot	1	0	0	0	2	1	4
Lozère	4	0	0	2	0	1	7
Pyrénées-Orientales	6	5	8	6	3	5	33
Tarn	12	9	8	4	1	11	45
Tarn-et-Garonne	4	4	4	4	2	2	20
Total général	108	61	64	50	43	48	374

Trois décès sont à déplorer dans notre région sur la période 2018-2023. Les principales sources de ces intoxications sont pour près de 40% les installations de chauffage et pour 21% les chauffages d'appoint

➢ Le site du Ministère de la Santé et de la Prévention

➢ Les outils d'information de Santé publique France

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter **@ARS_OC**

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr